



REGLEMENT DES FRAIS DE SEJOUR

Les participants qui doivent régler leur forfait de séjour, à leur arrivée, peuvent le faire, soit en espèces, par carte bancaire (sauf American Express), par chèque en euros, par chèque de voyage (en euros) ou par bon de commande du laboratoire d'origine.

Il convient d'établir :

- les chèques à l'ordre de : **Régisseur de recettes de l'Ecole de Physique**
- les bons de commande (montant TTC) au nom de :
UGA - Ecole de Physique des Houches
149, Chemin de la Côte
F-74310 Les Houches

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter [Anny Glomot](#)

PAYMENT PARTICIPATION'S FEE

Participants who have to pay their participation's fee at Les Houches can do so as below: credit card (upon arrival) (except American Express), cash in euros, check in euros payable to a French bank, traveler's check in euros; or purchase order issued by the laboratory (for European laboratories, please provide the VAT number and exact address of lab).

The purchase order has to be sent to

UGA - Ecole de Physique des Houches
149, Chemin de la Côte
F-74310 Les Houches

For further information, please contact [Anny Glomot](#).